

LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 18 FEVRIER 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°219

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Le risque pays est de retour
- Royaume-Uni, tout va bien jusqu'à maintenant

C'est déjà hier

- Le taux de chômage français se replie à petite vitesse
- Roumanie, Bulgarie et Pologne, champions de la croissance
- Près d'une entreprise française sur deux innove

Le Coin de la Conjoncture

- Petit train de sénateur pour la croissance européenne
- L'investissement des entreprises, toujours le maillon faible
- L'automobile en pleine effervescence

Le Coin des Tendances

- Les services à la personne ne feraient-ils plus recette ?
- Déséquilibres démographiques, déséquilibres géographiques
- Marché publicitaire : la télévision n'est plus la première

Le Coin du Graphique

Le salaire minimum français et celui de ses partenaires

Le Coin de l'agenda économique et financier

Le Coin des statistiques



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau économique et financier

	Résultats 17 février 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2016	
CAC 40	4 867,58	+0,81 %	4 862,31	
Dow Jones	20 624,05	+1,75 %	19 762,60	
Nasdaq	5 838,58	+1,82 %	5 383,12	
Dax Allemand	11 757,02	+0,77%	11 481,06	
Footsie	7 299,96	+0,57 %	7 142,83	
Euro Stoxx 50	3 308,81	+1,16 %	3 290,52	
Nikkei 225	19 234,62	-0,74 %	19 114,37	
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	1,048 %%	-0,059 pt	0,687 %	
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,303 %	-0,110 pt	0,208 %	
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,420 %	-0,026 pt	2,454 %	
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,0612	-0,26 %	1,0540	
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 237,710	+0,34%	1 154,570	
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	55,530	-1,93 %	56,620	

Le risque pays est de retour

L'élection présidentielle française est, aux yeux des investisseurs étrangers, de plus en plus incertaine. Sur fond d'éventuelles négociations entre Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon, la probabilité de l'élection de Marine Le Pen est montée à 35 % selon les calculs de l'agence Bloomberg fondés sur les données du comparateur de cotes Oddschecker. Cette incertitude croissante contribue à l'augmentation de l'écart de taux d'intérêt en ce qui concerne les obligations d'Etat à 10 ans entre la France et l'Allemagne se tendent à près de 73 points de base, les investisseurs jugeant l'emprunt



français dorénavant plus risqué. Par ailleurs, le rendement des titres de dette à deux ans de la Grèce repart en direction des 10 % par effet de contagion et du fait qu'une nouvelle réunion des ministres de Finances de l'Eurogroupe doit se prononcer sur une tranche d'aide au pays au moment même où les désaccords entre créanciers augmentent.

La FED maintient le cap pour le moment

Malgré les pressions de Donald Trump sur la FED, Janet Yellen, sa Présidente, a affirmé qu'elle maintiendrait la ligne fixée au mois de décembre. Devant le Congrès, elle a averti que « la banque centrale évaluerait au cours de ses prochaines réunions si un ajustement monétaire est justifié, considérant la remontée de l'inflation et la santé du marché de l'emploi ». Elle a répété que la hausse des taux ne serait en aucun cas une réponse de la banque centrale à une politique budgétaire expansionniste de Donald Trump. Néanmoins, elle a précisé qu'en cas de dérapage de l'inflation, elle interviendrait. Au mois de janvier, le taux d'inflation en base annuelle a atteint 2,5 % contre 2,1 % en décembre. Sans l'alimentation et l'énergie, le taux d'inflation est de 2,3 %.

Son Vice-Président, dans un entretien à Bloomberg TV, a souligné que les fondamentaux de l'économie américaine étaient bons. Il a confirmé la prévision médiane des membres de la Fed qui, en décembre, avaient estimé qu'ils relèveraient les taux jusqu'à trois fois d'un quart de point de pourcentage durant l'année 2017.

Royaume-Uni, tout va bien jusqu'à maintenant

Si en 2016, le Royaume-Uni a pu se prévaloir d'une croissance supérieure à la moyenne de la zone euro, l'économie semble se lézarder. Le commerce de détail a reculé de 0,3 % en janvier quand il était attendu en hausse de 0,9 %. Les entreprises internationales éprouveraient plus de difficulté à attirer les jeunes talents. La livre sterling a perdu près de 10 % de sa valeur en un an, ce qui améliore la compétitivité des exportations, à la réserve près que le prix des importations et l'inflation sont en nette augmentation.

C'EST DÉJÀ HIER

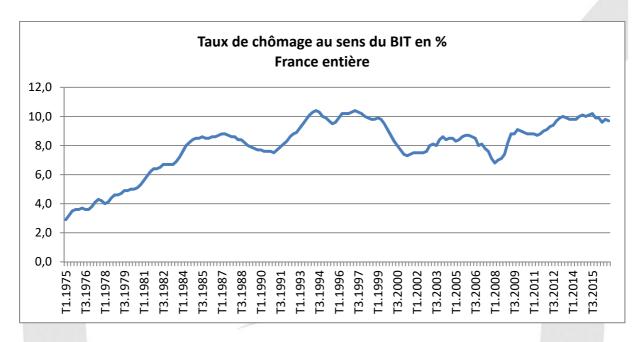
Le taux de chômage français se replie à petite vitesse

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail de la France métropolitaine s'est abaissé à 9,7 % au 4e trimestre de l'année dernière en recul de 0,1 point par rapport au 3e trimestre. Le chômage baisse pour la 2e année consécutive. La France se situe ainsi dans la moyenne de la zone euro.

Pour l'ensemble de la France, au quatrième trimestre 2016, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,0 % de la population active en France, après 10,1 % au troisième trimestre.



Malgré une faible croissance en 2016, 1,1 %, la France a réussi à réduire son taux de chômage. Il était admis dans les années 90 qu'il fallait au moins 2 % de croissance pour espérer une baisse du chômage. Depuis quelques années, la France parvient à réduire, certes de manière faible, son taux de chômage avec un taux de croissance de 1 %. L'économie française a créé 191 700 emplois l'année dernière qui a permis de compenser les arrivées de nouveaux actifs sur le marché du travail et de diminuer légèrement le nombre de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 700 000 personnes sont parties à la retraite en 2016, ce qui permet également de peser sur le taux de chômage.



Le taux de chômage s'est réduit pour les jeunes et les personnes âgées de 50 ans ou plus, alors qu'il a augmenté pour celles de 25 à 49 ans. Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,2 point.

Au quatrième trimestre 2016, le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 64,7 %. Il augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il se redresse pour les jeunes et s'accroît légèrement pour les personnes de 50-64 ans. Cependant, il diminue pour celles de 25 à 49 ans. Sur un an, le taux d'emploi augmente de 0,3 point.

Le taux d'emploi en équivalent temps plein des 15-64 ans est stable au quatrième trimestre, à 59,9 %. Le taux d'emploi à temps complet se maintient à 53,0 % au quatrième trimestre 2016. Sur un an, il augmente de 0,4 point. Le taux d'emploi à temps partiel est stable à 11,7 %. Il diminue de 0,1 point par rapport à fin 2015. Au quatrième trimestre 2016, le taux d'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) des 15-64 ans atteint 48,7 %. Il augmente de 0,2 point par rapport au troisième trimestre, et de 0,1 point sur un an. Le taux d'emploi en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim s'établit à 7,5 %. Il s'accroît de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et sur un an.

Au quatrième trimestre 2016, 6,2 % des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi, soit 0,1 point de moins qu'au trimestre précédent, et 0,4 point de moins



qu'un an auparavant. Le sous-emploi concerne principalement des personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage. Le chômage partiel représente quant à lui 0,2 % des personnes en emploi.

Le taux d'activité des 15-64 ans s'établit à 71,7 % au quatrième trimestre 2016, comme au trimestre précédent. Sur un an, il augmente de 0,1 point.

En France métropolitaine, parmi les personnes inactives au sens du BIT, 1,5 million souhaitent un emploi sans être comptées comme chômeurs au sens du BIT : elles constituent le halo autour du chômage. Ce halo progresse assez fortement depuis la crise de 2009. Au quatrième trimestre 2016, le nombre de personnes concernées a augmenté de 21 000 par rapport au trimestre précédent, et de 65 000 sur un an.

Personnes concernées par le halo du chômage



Roumanie, Bulgarie et Pologne, champions de la croissance

La croissance est à l'Est en Europe ainsi qu'en Espagne et en Irlande. Pour trouver des taux de croissance supérieurs à 3 %, il faut se rendre en Roumanie (4,8 % en rythme annuel au 4e trimestre 2016), en Bulgarie (3,4 %) et en Pologne (3,1 %). A souligner que la croissance espagnole se maintient à un très haut niveau (3 %). Du fait de la non-publication du PIB du 4e trimestre pour l'Irlande, ce pays ne figure pas dans le classement. Néanmoins, au regard de son résultat du 3e trimestre (6,6 %), il est fort probable qu'il ait conservé sa position de numéro 1.

Le taux de croissance au 4^e trimestre de l'année dernière en rythme annualisé était, en France, de 1,1 % soit en-deçà de la moyenne de la zone euro (1,7 %) et de l'Union européenne (1,8 %). En Allemagne, le taux de croissance annualisé a été de 1,8 % quand celui du Royaume-Uni a été de 2,2 % et celui des Etats-Unis de 1,9 %.

Près d'une entreprise française sur deux innove

Selon l'INSEE, entre 2012 et 2014, 48 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés appartenant au secteur marchand ont innové. L'innovation est comprise au sens large du terme. Elle comprend les innovations technologiques qui permettent



d'introduire ou d'améliorer des produits ou des procédés de production, ainsi que les innovations non technologiques qui concernent les modes d'organisation ou les stratégies de vente.

Sur la même période, les innovations non technologiques sont les plus fréquentes : 38 % des sociétés les ont pratiquées. L'innovation en organisation est le fait de 30 % des sociétés ; celles-ci agissent principalement sur leurs méthodes de travail et de prise de décision, mais aussi sur l'amélioration des processus et les relations externes. L'innovation en marketing concerne, quant à elle, 23 % des sociétés.

31 % des sociétés ont, réalisé des innovations technologiques en procédés et/ou en produits, que ceux-ci soient déjà proposés ou non sur le marché. L'introduction d'un produit nouveau sur le marché est le fait de 12 % des sociétés.

Les entreprises les plus innovantes se retrouvent dans les secteurs de l'information-communication et de l'industrie. Respectivement 71 % et 59 % des sociétés de ces secteurs ont innové entre 2012 et 2014. Ces deux secteurs sont les plus actifs en matière d'innovations technologiques, notamment pour introduire des produits nouveaux sur le marché. Suivent, dans le classement des secteurs les plus dynamiques en termes d'innovation, les activités spécialisées dans l'ingénierie, et les techniques, le secteur financier et assurances.

À l'inverse, les transports et entreposage, la construction et les activités de services administratifs et de soutien sont les secteurs les moins innovants, que ce soit d'un point de vue technologique ou non.

De manière assez logique, la propension à innover s'accroît aussi avec la taille des sociétés : 45 % des sociétés de 10 à 49 salariés sont innovantes, contre respectivement 62 % pour celles de 50 à 249 salariés et 78 % de celles de 250 salariés ou plus.

Les sociétés exportatrices sont également plus innovantes que les autres. Ainsi, 66 % d'entre elles ont innové entre 2012 et 2014, contre 40 % de leurs homologues dont le marché est national.

Parmi les sociétés ayant eu une activité constituant une innovation technologique sur la période 2012-2014, 37 % ont reçu un soutien financier public pour la mener. Un grand nombre d'entre-elles ont bénéficié du crédit d'impôt recherche. 19 % de sociétés innovantes technologiquement ont reçues des subventions, des prêts aidés ou des avances.

Pour élaborer leurs innovations, 30 % des sociétés coopèrent. Il s'agit le plus souvent de coopérations avec les fournisseurs et les entreprises appartenant au même groupe. 9 % des sociétés coopèrent avec des universités et 7 % avec des organismes de recherche. Ce sont les sociétés exerçant des activités financières et d'assurance qui coopèrent le plus souvent pour innover technologiquement. 52 % des sociétés de ce secteur agissent ainsi. 35 % des sociétés technologiquement innovantes de 250 salariés ou plus coopèrent avec des sociétés implantées à l'étranger, alors qu'elles ne sont que 7 % parmi les moins de 50 salariés.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

Petit train de sénateur pour la croissance européenne

La Commission de Bruxelles a publié, lundi 13 février, ses prévisions de croissance qu'elle a révisées à la hausse malgré les nombreuses incertitudes. La Commission souligne que la zone euro a renoué avec la croissance depuis 15 trimestres. Elle anticipe une croissance de 1,6 % en 2017 et de 1,8 % en 2018 (révision de +0,1 point). Le rythme de croissance resterait donc assez stable ; en 2016, elle a été, en effet, de 1,7 %. Tous les pays enregistreraient au cours des deux prochaines une croissance de leur PIB.

Pour ce qui est de l'ensemble de l'Union européenne, la croissance du PIB devrait suivre une évolution similaire pour s'établir à 1,8 % cette année et l'an prochain (prévisions de l'automne 2016 : 1,6 % en 2017 et 1,8 % en 2018).

La Commission a révisé ses prévisions à la hausse car elle a pris en compte les perspectives de relance budgétaire aux États-Unis et l'amélioration de la situation des pays émergents. Elle s'attend à une augmentation des exportations européennes de biens et de services qui étaient en perte de vitesse en 2016.

La Commission européenne considère que l'inflation sera orientée à la hausse en 2017 et 2018, tout en restant en deçà de l'objectif des 2 %. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix volatils de l'énergie et des denrées alimentaires, ne devrait augmenter que progressivement. L'inflation dans la zone euro devrait passer de 0,2 % en 2016 à 1,7 % en 2017 et à 1,4 % en 2018. Dans l'ensemble de l'Union, les prévisions tablent sur une hausse des prix qui, de 0,3 % en 2016, s'établirait à 1,8 % en 2017 et à 1,7 % en 2018.

L'amélioration de la situation de l'emploi devrait entraîner celle de la demande intérieure. La hausse des salaires nominaux, en particulier en Allemagne, devrait conforter cette tendance. Néanmoins, la croissance de la consommation privée est appelée à ralentir car l'inflation va augmenter et limiter la hausse du pouvoir d'achat des ménages cette année et l'année prochaine.

Malheureusement, l'investissement devrait progresser faiblement (voir infra). Il devrait augmenter dans la zone euro de 2,9 % cette année et de 3,4 % en 2018 (2,9 % et 3,1 % dans l'UE), soit une hausse de 8,2 % depuis le début de la reprise au début de 2013. La part des investissements dans le PIB reste inférieure à son niveau d'avant crise (20 % en 2016 par rapport à 22 % en 2000-2005).

Le taux de chômage dans la zone euro devrait continuer à reculer, passant de 10,0 % en 2016 à 9,6 % cette année et à 9,1 % en 2018. Pour ce qui est de l'Union européenne, le chômage devrait diminuer, de 8,5 % en 2016, à 8,1 % en 2017 et à 7,8 % en 2018. Ces chiffres du chômage sont les plus bas depuis 2009, mais restent supérieurs aux niveaux d'avant la crise.

Pour la Commission européenne, le déficit public de la zone euro devrait reculer, de 1,7 % du PIB cette année à 1,4 % en 2017 et 2018. Cet allègement s'explique par des



dépenses moins importantes au titre des intérêts imputables à des taux d'intérêt exceptionnellement bas. Les recettes fiscales augmenteraient du fait de l'augmentation du nombre de personnes ayant un emploi. Le ratio de la dette au PIB devrait baisser progressivement pour passer de 91,5 % en 2016 à 90,4 % en 2017 et à 89,2 % en 2018. La Commission de Bruxelles s'inquiète de l'évolution du déficit français. Celui-ci pourrait conformément à ce qui a été programmé redescendre à moins de 3 % cette année, mais il pourrait repartir à la hausse dès 2018 sachant que pèsent sur son montant de nombreuses incertitudes notamment électorales.

La Commission admet, à juste titre, que ces prévisions sont fragiles du fait de nombreux facteurs pouvant peser sur la croissance dans les prochains mois. La politique de la nouvelle administration américaine doit être encore clarifiée. Le cycle électoral qui s'engage en Europe peut également provoquer quelques secousses. En outre, l'ouverture des négociations avec le Royaume-Uni, en vertu de l'article 50 du Traité, pourrait avoir quelques effets sur l'investissement de part et d'autre de la Manche. La Commission indique que le relèvement des taux aux Etats-Unis pourrait influencer négativement les économies émergentes en raison de l'augmentation des transferts de capitaux. Elle s'inquiète également du niveau de plus en plus élevé de l'endettement en Chine.

L'investissement des entreprises, toujours le maillon faible

L'engagement d'un véritable cycle de croissance au sein des pays avancés suppose une réelle reprise de l'investissement des entreprises.

Depuis la crise de 2008, l'investissement enregistre de faibles taux de progression. Si aux Etats-Unis, le niveau en volume de l'investissement a dépassé dès 2014 celui de 2008, il a fallu attendre 2016 pour la zone euro. Aux Etats-Unis, avec le recul du prix du pétrole à partir de 2014, la croissance de l'investissement des entreprises est devenue nulle. Au sein de la zone euro, le taux de progression, malgré les taux d'intérêt très bas, reste faible.

Les facteurs jouant contre l'investissement

Une croissance érodée

Les dirigeants d'entreprise investiraient avec parcimonie du fait de l'affaissement de la croissance potentielle. Celui-ci est notamment lié à la diminution de la croissance voire à la contraction de la population dans un grand nombre de pays. L'augmentation des dépenses sociales et des prélèvements constitue également un frein à la croissance. La demande au sein des pays avancés progresse moins vite et repose sur le renouvellement. Par ailleurs, la réduction des dépenses d'investissement contribue elle-même à la réduction de la croissance potentielle et alimente ainsi un cercle vicieux. La croissance potentielle serait orientée à la baisse en raison de moindres gains de productivité et d'une plus faible efficience de la recherche.



Le poids des menaces internationales

La prudence des chefs d'entreprise s'expliquerait également par la montée des incertitudes au niveau internationale. Les tensions avec la Russie, les évènements au Moyen Orient, le Brexit, l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis ainsi que les prochaines élections européennes constituent autant de raisons pour reporter des investissements. Les risques de change rendent, par ailleurs, complexes les calculs de rentabilité en cas d'exportation d'une partie de la production. En outre, les tentations protectionnistes participent à la montée de ces incertitudes.

Chat échaudé craint l'eau froide

L'aversion aux risques des dirigeants d'entreprise et des investisseurs a, depuis la crise de 2008, augmenté. Les entreprises privilégient la distribution de dividendes et le rachat d'actions afin de favoriser les cours. Les investissements réalisés sont souvent d'ordre défensif ou limités afin de conserver les parts de marché. Le digital a entraîné un surcroit d'investissement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni mais pas au sein de la zone euro où un rattrapage est attendu.

Une économie plus tertiaire

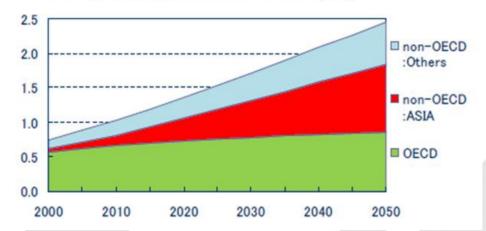
La baisse de l'investissement s'explique enfin par le changement de structures des économies des pays avancés. Le poids de l'industrie y a fortement reculé ces vingt dernières années avec son transfert, en partie, au sein des pays émergents. Le secteur tertiaire représente au sein de l'OCDE plus de 75 % du PIB. Or, le secteur tertiaire est moins générateur d'investissement que le secteur industriel. Par ailleurs, l'investissement est de plus en plus immatériel et donc moins bien identifié. Les économies avancées se sont spécialisées dans la recherche, le process, le marketing, la communication, la production étant réalisée par des entités au sein des pays émergents. Certes, avec la digitalisation de certaines tâches intellectuelles, le secteur tertiaire est amené à réaliser des investissements (informatique, robotique). En raison de l'éclatement de ce secteur et du grand nombre d'entreprises qui le composent, la montée en puissance de l'investissement y est plus lente que dans l'industrie.

L'automobile en pleine effervescence

L'automobile, l'industrie symbole du 20° siècle, redevient tendance. Au-delà du projet de rachat d'Opel par le groupe PSA, tout le secteur est en ébullition. De l'équipement des populations des pays émergents aux voitures sans pilote en passant par le recours à la motorisation électrique, les entreprises automobiles doivent faire face à une série de défis. En 1914, le parc mondial de véhicules à moteur se limitait à 500 000 unités. Il était de 50 millions en 1940. Il est passé à 300 millions en 1971 avant d'atteindre un milliard en 2010. Chaque année, il est désormais produit plus de 80 millions de véhicules. Si dans les pays avancés, la place de l'automobile est contestée, au sein des pays émergents avec l'élargissement des classes moyennes, le marché est en pleine croissance. D'un milliard de personnes en 2015, les classes moyennes pourraient compter près de 3 milliards de personnes en 2030. Dans ces conditions, le parc d'automobile devrait doubler d'ici le milieu du siècle. L'Asie, avec évidemment la Chine et l'Inde, ainsi que l'Afrique devraient connaître les plus fortes progressions.



PARC MONDIAL de véhicules en milliards d'unités (IEEJ)



L'automobile mobilise d'importants moyens au niveau de la distribution et de la production. L'incorporation d'éléments de plus en plus technologique nécessite un effort accru en Recherche & Développement. Pour amortir les coûts, les constructeurs doivent avoir une masse critique suffisante en termes de vente. Même les constructeurs de véhicules de luxe sont obligés d'avoir des gammes de plus en plus étoffées et d'être intégrés à des groupes. Les deux derniers survivants sont BMW mais qui est présent sur le créneau des petites voitures avec Mini et Mercedes qui possède néanmoins Smart. Porsche et Audi appartiennent à Volkswagen, Ferrari et Alfa Roméo à Fiat, etc.

Les concentrations dans le secteur automobile avaient été importantes dans les années 60 et cela jusque dans les années 80. Ainsi, Citroën avait racheté Panhard et Maserati avant d'être acquise par Peugeot. Ce dernier avait également repris, dans les années 70, les filiales européennes de Chrysler dont Simca. Fiat avait de son côté acheté Alfa Roméo et Ferrari quand Volkswagen avait acquis Audi et Seat avant d'acquérir un peu plus tard Skoda et Porsche. Ford avait, de son côté, acheté Volvo (1999) et General Motors, Saab. L'internationalisation du marché avec l'arrivée des marques japonaises a contribué à ce mouvement de fusion.

Dans les années 90 et 2000, hormis le dépeçage de Rover et l'alliance Renault-Nissan, les lignes entre grands constructeurs bougèrent peu. Il faut néanmoins souligner que ces derniers ont acquis de nombreuses marques dans les pays d'Europe de l'Est et ont posé quelques jalons, avec, à la clef, quelques déconvenues en Chine. Cette période s'est surtout traduite par des délocalisations (Europe du Sud, Europe de l'Est, Maghreb, etc.). La crise de 2008 a eu pour conséquence de mettre en difficulté les trois grandes entreprises américaines qui ont dû vendre de nombreuses participations (Saab en faillite a été repris par le chinois Donfeng). Tata a racheté Range Rover et Volvo a été cédée par Ford au groupe chinois Geely (Zhejiang Geely Holding Group).

Depuis quelques années, les cartes sont donc rebattues. Le développement des marchés chinois et indiens avec la montée en puissance des marchés locaux, l'arrivée des géants du numérique comme Google ou Apple ainsi que celle de de start-up comme Tesla provoquent de nouvelles concentrations ou de nouvelles alliances. Les



constructeurs d'automobile sont persuadés du fait du caractère capitalistique de leur secteur qu'ils peuvent résister à une rupture technologique. L'arrivée de nouveaux entrants est compliquée car ils devront mettre en place des réseaux de distribution, des centres de réparation sur de vastes territoires. Par ailleurs, l'achat de voitures repose sur la notoriété, sur le design.

Au regard des autres grands marchés, le marché européen reste encore peu concentré. Cohabitent au moins six grands groupes généralistes, Volkswagen, Renault-Nissan, PSA, Ford, Opel, Fiat et de quelques marques installées sur des niches principalement de luxe, essentiellement BMW et Mercedes. Aux Etats-Unis, le marché est dominé par trois grands groupes (Chrysler, General Motors et Ford) et au Japon par deux (Nissan et Toyota). Sur le modèle américain, les constructeurs européens regroupent un nombre croissant de marques permettant de couvrir les différents types de clientèles. Ainsi, Volkswagen est présente, sur le low-cost, avec Skoda et sur le marché du luxe avec notamment Porsche et Audi. Renault-Nissan a suivi la même stratégie avec Dacia sur le low-cost et Infinity pour le haut de gamme (Nissan). Renault a, par ailleurs, décidé de relancer la marque de sport Alpine afin de mieux couvrir les différents segments du marché. Le groupe PSA est moins avancé en la matière. La mise en place de la marque DS sur le créneau mi- haut de gamme est pour le moment un demi-échec. La marque reste trop nationale et ne bénéficie pas d'une notoriété suffisante.

En suivant le modèle de Volkswagen, les constructeurs développent à partir d'une même plateforme de nombreux modèles pouvant appartenir à différentes marques. Il en résulte des économies de développement et de production. Renault mutualise ainsi un nombre croissant de pièces avec Nissan. De plus, les constructeurs interviennent en marque blanche. Ils fabriquent tout ou partie de véhicules pour le compte d'autres groupes.

Renault produit ainsi des utilitaires pour le compte de Fiat et de General Motors ainsi que pour Mercedes. Il fournit également en moteurs de nombreux autres constructeurs dont Daimler-Mercedes. Ces productions en marque blanche représenteraient plus de 15 % du chiffre d'affaires de Renault.

Une course de vitesse s'est engagée entre les constructeurs sur le terrain des véhicules autonomes. Ford a pris une participation dans la start-up de robotique Argo Al pour développer une plate-forme de véhicule autonome. Ford devrait investir sur ce projet un milliard de dollars au cours des 5 prochaines années. Argo Al a été créé par Bryan Saleski qui était le directeur du développement hardware de Google Car et par Peter Rander, ancien responsable des technologies chez Uber. La nouvelle plateforme logicielle serait prête en 2021. Auparavant, General Motors avait également investi 1 milliard de dollars pour racheter Cruise Automation dans le but de créer un véhicule autonome. Ce groupe a, par ailleurs, pris une participation de 500 millions d'euros dans Lyft, un concurrent américain d'Uber. Ce dernier a justement signé un partenariat avec Daimler (Mercedes) sur la fourniture et la gestion de véhicules autonomes. Fiat-Chrysler a, de son côté, signé un contrat avec Waymo, une filiale de Google toujours pour développer une flotte de voitures sans pilote.



Renault a installé un centre de recherche en Californie, en partenariat avec la start-up CloudMade afin de développer des logiciels d'aide à la conduite. Renault-Nissan a pris une participation dans Sylpheo dans le but de mettre au point un véhicule connecté et autonome. Le Groupe PSA s'est engagé à proposer dès 2018 des véhicules équipés de fonction de conduites autonomes. Enfin, Toyota a de son côté décidé la création d'un centre de recherche, le Toyota Research Institut, doté d'un milliard de dollars pour développer de nouveaux logiciels de conduite dans le cadre d'u partenariat avec deux universités américaines, le MIT et Stanford.

Les voitures ressemblent de plus en plus à des ordinateurs sur roues. Il y a 10 ans, les logiciels représentaient 3 % de la valeur d'un véhicule; aujourd'hui, c'est en moyenne 10 %. En 2020, ce sera 30 %. Les voitures sont de plus en plus connectées aux réseaux et bénéficient de dispositifs d'aides à la conduite de plus en plus poussés : freinage automatique, assistance parking, adaptation de la vitesse aux conditions de circulation, correction de trajectoire, GPS, etc. La cartographie est devenue un enjeu majeur pour les constructeurs dans la lutte avec Google ou Apple. C'est ainsi que Volkswagen, BMW et Daimler ont racheté HERE la filiale de cartographie de Nokia. Renault a, de son côté, développé R-Link en partenariat avec TomTom.

Le secteur de l'automobile devrait rester, dans les deux prochaines décennies, un poids lourd de l'activité économique. La mobilité reste une priorité pour un nombre croissant d'individus. L'automobile a toujours été un secteur de pointe. L'évolution des voitures depuis la fin du 19^e siècle est assez impressionnante avec comme axes de développement, la sécurité, le confort et la facilité d'utilisation. Par ailleurs, en quelques décennies, la fiabilité s'est renforcée au point que la durée de vie des véhicules a augmenté. Le développement des véhicules connectés et autonomes constitue un aboutissement pour cette filière. L'autre défi qu'elle doit relever est d'ordre énergétique et environnemental étant donné que le nombre de véhicules est amené à s'accroître de manière exponentielle en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

LE COIN DES TENDANCES

Les services à la personne ne feraient-ils plus recette ?

L'effectif total des services à la personne était, en 2015, de 1,23 million d'actifs. 863 millions d'heures ont été rémunérées dans le cadre de ses activités. En 2015, pour la cinquième année consécutive, l'activité dans le secteur des services à la personne a reculé de 1,6 % après -1,2 % en 2014. Ce secteur est en proie depuis quelques années à un déclin qui s'explique par le durcissement du régime d'autoentrepreneur désormais appelé micro-entrepreneur, par l'alourdissement des charges sociales et par la stagnation des revenus.

Le recours aux services à la personne recouvre plusieurs formes. Le particulier peut soit employer une personne soit en direct soit par le biais d'une structure mandataire qui se charge des formalités administratives. Il peut également acheter une prestation auprès d'un organisme ou d'une société. Dans le premier cas, il exerce une responsabilité pleine et entière d'employeur, dans le second cas, le particulier est alors client de l'organisme qui lui facture la prestation.



En 2015, les heures rémunérées par les particuliers employeurs ont diminué de 3,3 %. Elles avaient déjà reculé de 2,5 % en 2014. De ce fait, les emplois à personne dépendant directement des particuliers employeurs se sont contractés de 2,5 % en 2015 abaissant leur nombre à 915 000. Même s'il est en recul récurrent depuis 5 ans, l'emploi d'intervenants par des particuliers employeurs représentait, en 2015, 57 % des heures rémunérées de services à la personne et reste le mode de recrutement prédominant.

Cette baisse a été en partie compensée par la hausse continue de l'activité prestataire (+0,8 % après +0,7 % en 2014). Les organismes prestataires emploient de leur côté plus de 415 000 intervenants (+0,3 %). En 2015, 371 millions d'heures d'intervention ont été rémunérées par les organismes prestataires.

Près de 3 organismes prestataires sur 4 sont des entreprises privées (micro-entrepreneurs compris). Leurs heures d'intervention à domicile continuent de croître en 2015 (+7,4 %). Elles ont assuré 126 millions d'heures rémunérées. En 2015, 19 480 entreprises privées exerçaient une activité de services à la personne. En leur sein, 7 920 sont des micro-entreprises. La part de marché des entreprises privées est passée, de 2014 à 2015, de 32 % à 34 %. L'activité des micro-entrepreneurs augmente également même si son poids demeure très faible (1 % des heures prestataires.

À l'inverse, l'activité des autres organismes prestataires (associations et organismes publics) diminue encore de 2,2 %. Les particuliers par simplification ont de plus en plus recours à des sociétés pour les activités de ménages, le soutien scolaire ou pour le jardinage.

L'activité prestataire reste néanmoins majoritairement assurée par les associations. Elles représentent 56 % des heures rémunérées mais leur part a baissé, en 2015, de 1,6 point. Celle des organismes publics reste relativement stable avec 10 % des heures rémunérées.).

Un intervenant des services à la personne effectue en moyenne 180 heures par trimestre. Cette durée est stable depuis 2010. Un intervenant travaillant pour un ou plusieurs organismes prestataires effectue davantage d'heures qu'un salarié employé par un ou plusieurs particuliers. 216 heures en moyenne sont effectuées par les intervenants des organismes prestataires (l'équivalent de 17 heures par semaine) contre 131 heures par les salariés de particuliers employeurs (10 heures par semaine).

L'aide aux personnes dépendantes est de plus en plus prise en charge par les entreprises privées. Les heures rémunérées en mode prestataire sont pour 62 % d'entre elles des heures d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées. Les activités réalisées diffèrent selon le type d'organismes. Les associations et les organismes publics fournissent essentiellement des prestations d'aide aux personnes âgées (près de 60 % de leur activité) et de ménage et de repassage (entre 23 et 31 % en 2015). Toutefois, la part qu'ils consacrent à l'aide aux personnes âgées a baissé (-8,8 points en 5 ans pour les organismes publics).



L'activité des entreprises privées prestataires (hors micro-entrepreneurs) est plus diversifiée. Le petit jardinage et le bricolage (11 %) et la garde d'enfants (11 %) y occupent une place plus importante.

Les micro-entrepreneurs prestataires se spécialisent essentiellement dans le ménage et le repassage (38 %), le petit jardinage et le bricolage (28 %). Les cours à domicile et le soutien scolaire représentent 23 % de leur activité et se développent au cours des cinq dernières années.

Les particuliers employeurs sont de moins en moins nombreux. Au 2° trimestre 2015, les particuliers employeurs étaient un peu moins de 2 millions, en baisse de 1,6 % par rapport au 2° trimestre 2014 et de 8,8 % par rapport au 2° trimestre 2010. Les particuliers ont payé 492 millions d'heures aux intervenants qu'ils emploient à leur domicile. L'augmentation des charges sociales en 2012 a contribué à réduire le nombre d'employeurs. Le statut d'autoentrepreneur puis de microentreprise s'impose comme un moyen facile de recourir à un intervenant extérieur sans les contraintes du salariat. La mise en place de la retenue à la source pourrait accélérer cette évolution du marché. Il est à souligner que l'organisme CESU (Chèque Emploi Service Universel) simplifie les déclarations des employeurs en gérant l'aspect social et fiscal de l'emploi d'une personne à domicile.

La majorité des heures rémunérées par les particuliers employeurs en 2015 a concerné des emplois familiaux (69 %) qui correspondent essentiellement à des employés de maison et personnels de ménage. 19 % des heures rémunérées concernent l'aide à domicile et 12 % la garde de jeunes enfants. Le nombre moyen d'heures rémunérées à un intervenant par un particulier est nettement plus élevé pour les gardes de jeunes enfants, avec 190 heures (15 heures par semaine), que pour les emplois de maison et les autres emplois familiaux avec 59 heures (5 heures par semaine).

Dans le prolongement des années précédentes, l'activité mandataire baisse de 9,6 % en 2015 (-11,6 % en 2014) et représente 54 millions d'heures de travail rémunérées. Au sein de l'emploi par des particuliers, la part des heures rémunérées via des organismes mandataires passe de 12 % à 11 % en 2015, après avoir atteint 17 % en 2009. Le soutien scolaire et les cours à domicile sont une spécificité du mode mandataire. Les entreprises privées y consacrent 29 % de leur activité mandataire (contre 0,7 % en mode prestataire).

Les emplois à domicile reculent donc en France du moins de manière légale. Le recours à des sociétés s'inscrit dans l'évolution du marché du travail et n'est pas sans poser le problème de la protection sociale des personnes travaillant à domicile. En effet, le développement de la microentreprise peut amener une moindre couverture des intéressés.

Déséquilibres démographiques, déséquilibres géographiques

La planète compte 7,5 milliards d'habitants qui se concentrent de plus en plus dans des grandes agglomérations se situant à proximité d'un rivage. Si aujourd'hui près de la moitié de la population vit en ville, ce ratio dépassera 66 % en 2050. De 2014 à



2030, le nombre d'agglomérations comptant plus de 10 millions d'habitants passera de 28 à 41 quand celle de 5 à 10 millions passera de 43 à 63.

D'ici 2035, 50 % des habitants de la planète résideront dans des zones très proches du niveau de la mer et donc susceptibles d'être inondées par la montée de la mer. Cela concerne en premier lieu l'Asie et l'Afrique. Des agglomérations comme Bangkok ou Hô-Chi-Minh-Ville s'enfoncent progressivement du fait d'une utilisation de la nappe phréatique, des extractions abusives et de la sismologie naturelle.

Ces 20 dernières années, la forte croissance démographique, dans certaines zones, en Afrique et en Asie essentiellement, provoque une amplification des mouvements migratoires. En 2015, le nombre de migrants internationaux a été évalué à 244 millions ce qui constitue un record. Dans le monde 1 personne sur 112 est un réfugié. Les jeunes actifs vivant dans des régions surpeuplées ou exposées à des conflits politiques, religieux ou ethniques émigrent. La plus grande partie d'entre eux optent pour les Etats voisins de celui où ils sont nés ; une minorité tente de se rendre dans les pays plus lointains.

Au sein des pays émergents et en développement, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes tend à s'accroître. Cela crée des tensions de plus en plus forte et conduit également à l'émigration des jeunes actifs. Ce déséquilibre est net dans les pays du Moyen-Orient et en Asie de l'Est. Il est la conséquence d'avortements sélectifs, d'infanticides et de mauvais traitement infligés aux femmes.

Face à ces évolutions démographiques qui se feront sentir durant une vingtaine d'années, les pays avancés semblent vouloir mettre un terme à leur politique de relative ouverture qui avait cours depuis 70 ans. Cette tentation du repli qui vaut tant pour l'Europe que pour les Etats-Unis n'est pas sans conséquence sur un plan économique, social et géostratégique. Dans le passé, les Etats, les Empires qui se sont repliés ont toujours perdu. La Chine, du 15^e au 20^e siècle, sous des formes diverses, avait opté pour l'autarcie avec à la clef un long déclin. Ce fut le cas de Rome sous l'Antiquité. Compte tenu du vieillissement de la population occidentale, la question ne devrait pas être centrée sur la limitation de l'immigration mais sur les moyens de faciliter l'intégration d'un grand nombre de personnes.

Marché publicitaire : la télévision n'est plus la première

Selon les résultats de la 17^e édition de l'Observatoire de l'e-pub, pour la première fois, en 2016, le chiffre d'affaires de la publicité digitale dépasse celui de la publicité télévisuelle. Il a atteint 3,5 milliards d'euros et a progressé de 7 % en un an. Il représente 29,6 % du marché publicitaire contre 29,1 % pour la télévision.

Tous les segments de la publicité digitale sont en hausse. Le « search » (publicité via les moteurs de recherche) a progressé de 4,3 % et représente 55 % du marché global avec un chiffre d'affaires net de 1,893 milliards d'euros. Le « display » (bannières en vidéo) est en hausse de 14,5 % et représente 35 % du marché global avec un chiffre d'affaires net de 1,204 milliard d'euros. La croissance du display est uniquement portée par les réseaux sociaux qui en représentent désormais 38 %. 41 % des dépenses digitales sont désormais allouées au téléphone mobile (« search » et « display »).

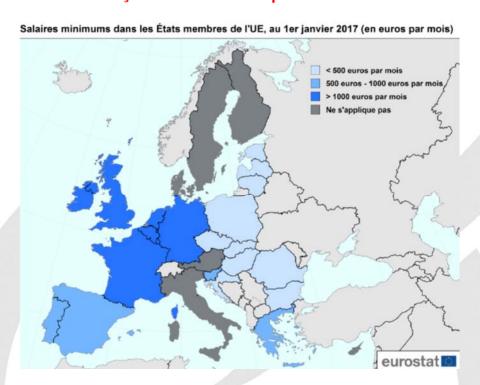


Les grands gagnants de la publicité digitale sont Google et Facebook. La publicité via les moteurs de recherche (le « search ») et les réseaux sociaux représentent 68 % du marché de la pub et 86 % de la croissance. Cette mutation du marché publicitaire pose à terme la question de la pérennité de la presse papier qui attire de moins en moins les publicitaires. Le fait que les grands fournisseurs d'accès proposent des abonnements permettant de lire en illimité ou presque de très nombreux titres de la presse devrait aboutir à une raréfaction du nombre de lecteurs « papier ». Pour de plus en plus de personnes, l'accès à la presse s'effectue via les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, Linkedin ou via les moteurs de recherche, Google, Yahoo, Microsoft. La radio est également un média menacé en tant que tel. Pour faire face à la raréfaction des recettes publicitaires, les médias traditionnels s'agrègent au sein de groupes multicanaux leur permettant d'accéder au digital via des portails à forte fréquentation : SFR – Numéricâble, groupe le Figaro, Lagardère-Europe 1, M6-RTL....



LE COIN DES GRAPHIQUES

Le salaire minimum français et celui de ses partenaires



Au 1^{er} janvier 2017, 22 des 28 États membres de l'Union européenne (appliquaient un salaire minimum national. Seuls le Danemark, l'Italie, Chypre, l'Autriche, la Finlande et la Suède n'en disposaient pas.

Les 22 États membres de l'Union qui appliquent un salaire minimum national peuvent être répartis en trois groupes en fonction du montant en euros du salaire minimum. En janvier 2017, dix États membres, situés à l'Est de l'Union avaient un salaire minimum inférieur à 500 euros par mois: Bulgarie (235 euros), Roumanie (275 euros), Lettonie et Lituanie (380 euros chacune), République tchèque (407 euros), Hongrie (412 euros), Croatie (433 euros), Slovaquie (435 euros), Pologne (453 euros) et Estonie (470 euros).

Dans cinq autres États membres, situés au Sud, le salaire minimum était compris entre 500 et 1 000 euros par mois: Portugal (650 euros), Grèce (684 euros), Malte (736 euros), Slovénie (805 euros) et Espagne (826 euros).

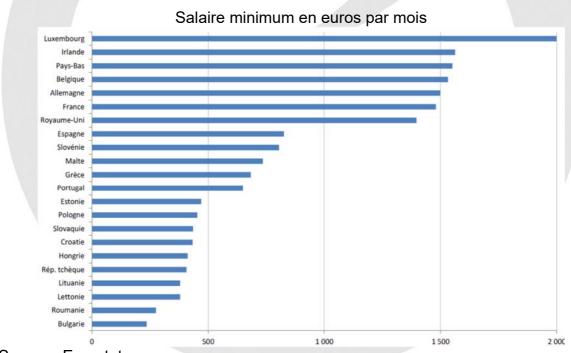
Dans les sept autres États membres, tous situés à l'Ouest et au Nord de l'UE, le salaire minimum était nettement supérieur à 1 000 euros par mois: Royaume-Uni (1 397 euros), France (1 480 euros), Allemagne (1 498 euros), Belgique (1 532 euros), Pays-Bas (1 552 euros), Irlande (1 563 euros) ainsi que Luxembourg (1 999 euros). Par comparaison, le salaire minimum fédéral aux États-Unis était de 1 192 euros par mois en janvier 2017.



L'écart entre les niveaux de SMIC est de 1 à 9 en euros et se réduit à 1 à 3 quand les salaires minimums sont exprimés en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en prenant en compte les niveaux de vie et de prix des Etats membres. En parité de pouvoir d'achat, l'écart est donc de 3 variant de 501 euros par mois en Bulgarie à 1 659 euros au Luxembourg.

Le Portugal, la France et la Slovénie ont le salaire minimum le plus proche du salaire médian. Le salaire minimum était supérieur à 60 % du salaire mensuel brut médian dans trois États membres seulement: Portugal (64 %), France et Slovénie (62 % chacune). À l'inverse, le salaire minimum correspondait à moins de la moitié du salaire médian dans sept États membres: République tchèque (39 %), Estonie (40 %), Irlande et Espagne (45 % chacun), Slovaquie (46 %), Malte (48 %) ainsi que Royaume-Uni (49 %).

Par rapport à 2008, le salaire minimum n'a diminué qu'en Grèce Le salaire minimum, exprimé en euros, a augmenté en 2017 par rapport à 2008 dans tous les États membres appliquant un salaire minimum national, sauf en Grèce où il a baissé de 14 %. Entre 2008 et 2017, le salaire minimum a doublé en Bulgarie (+109 %) et en Roumanie (+99 %). En outre, la Slovaquie (+80 %) ainsi que les trois États membres baltes — Estonie (+69 %), Lettonie (+65 %) et Lituanie (+64 %) — ont également enregistré des hausses significatives.



Source: Eurostat



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 19 février

Au **Japon**, seront publiés **les résultats de la balance commerciale** du mois de janvier.

Lundi 20 février

Aux Etats-Unis, jour férié du Président.

Au Royaume-Uni, il faudra suivre l'indice du prix des maisons pour le mois de janvier. L'enquête sur les tendances des commandes industrielles pour le mois de février sera également communiquée.

En Allemagne, sera rend public l'indice de prix à la production du mois de janvier.

Pour **l'Union européenne**, il faudra regarder **l'indice de confiance des consommateurs** de février. A Bruxelles, **l'Eurogroupe** se réunit au sujet de la dette grecque.

Mardi 21 février

L'indice PMI manufacturier de février sera publié pour le Japon, l'Allemagne, la France, l'Union européenne et les Etats-Unis.

L'indice Markit-PMI des services sera communiqué pour la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les Etats-Unis.

L'indice PMI-composite de février sera publié pour la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les Etats-Unis.

En **France**, il faudra **suivre la publication de l'indice des prix** de janvier (version finale).

Pour les **Etats-Unis**, il faudra regarder **l'indice Redbook** du 17 février.

Mercredi 22 février

En Allemagne, seront rendus publics les indices IFO du climat des affaires, sur l'estimation courante et sur les perspectives de février.



Pour l'Union européenne, il faudra regarder l'indice des prix à la consommation de janvier.

En Italie, sera également rendu public l'indice des prix de janvier.

En **Chine**, il faudra suivre **l'indice des indicateurs avancés** de janvier.

Aux Etats-Unis, seront connues les ventes de maisons anciennes de janvier.

Jeudi 23 février

En Allemagne, seront attendus les résultats détaillés de la croissance du 4º trimestre 2016 (deuxième estimation).

Au Royaume-Uni, seront également publiées les deuxièmes évaluations de la croissance du 4^e trimestre 2016.

En **France**, il faudra regarder **les enquêtes de conjoncture de l'INSEE** du mois de février

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **l'indice des prix des maisons** du mois de décembre et les **variations de stocks de gaz et de pétrole** au 17 février.

Vendredi 24 février

En France, seront publiés les résultats de la croissance de 2016. Sera également suivi les résultats de la consommation de janvier. Sera rendu public le nombre de demandeurs d'emploi pour le mois de janvier.

Aux Etats-Unis, il faudra regarder l'indice de confiance des ménages Reuters / Michigan de février et le décompte des forages pétroliers US Baker Hughes.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB Mds d'euros 2015	2 226	3 139	1 670	1 118	10 740	2 317
Croissance du PIB 2016 Derniers chiffres connus en %	1,1	1,9	1,0	3,2	1,8	2,0
Inflation en % - dec 2016	0,8	1,7	0,5	1,4	1,1	1,6
Taux de chômage en % - dec. 2016	9,6	3,9	12,0	18,4	9,8	4,8
Solde public en % du PIB 2016	-3,3	+0,8	-2,4	-4,6	-1,8	-3,5
Dette publique en % du PIB 2016	96,4	68,1	133,0	99,5	91,6	89,2
Balance des paiements courants en % du PIB Nov. 2016	-1,2	8,6	2,8	2,0	3,3	-5,1

Sources: Eurostat - Insee



LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel et Sarah Le Gouez

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann ● 75008 Paris Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36 contact@cercledelaprgne.fr • www.cercledelepargne.fr

> Le CERCLE DE L'EPARGNE est partenaire d'AG2R LA MONDIALE et de l'association d'assurés **AMPHITEA**





